

Paul et l'esclavage

1. La problématique

L'esclavage est l'une des données incontournables de la réalité socioculturelle de l'époque de Paul. Il n'est donc pas étonnant que, dans ses épîtres, l'apôtre fasse allusion à la pratique de l'esclavage à plusieurs reprises, et ses lettres montrent qu'il y avait de nombreux esclaves¹ parmi les membres des communautés auxquelles il s'adresse. Tel était à *coup sûr* le cas, selon les données des épîtres, des Églises de Corinthe, d'Éphèse, de Colosses et de Crète et *très certainement* le cas des Églises de Galatie et de celles de Rome.

On peut classer les textes pauliniens en sept groupes :

- *les simples allusions* aux pratiques grecques ou romaines : Rm 14.4² ; Gl 4.1³ ;
- *les tables d'état temporel* (ou codes domestiques) qui, à la manière de certains textes de l'époque⁴, dressent un tableau des devoirs des membres appartenant aux divers groupes structurant la société et traitent des esclaves et des maîtres : Ép 6.5-9 ; Col 3.22-4.1, textes auxquels on doit ajouter 1 Tm 6.1-2 ; Tt 2.9-10 (cf. 1 P 2.18-25) ;
- *les trafiquants d'esclaves* : 1 Tm 1.10 (*andrapodistai*, « kidnappeurs, trafiquants d'esclaves ») ; cf. Ap 18.13 : « Il n'y a plus personne pour ache-

1. Pour désigner l'esclave, Paul emploie toujours le mot *doulos*, « esclave », la seule exception étant Rm 14.4 qui a le mot *oikétés*, « serviteur, domestique », qu'on retrouve en 1 P 2.18.

2. « Qui es-tu, toi, pour juger le domestique d'autrui ? Qu'il tienne debout ou qu'il tombe, cela regarde son maître. Et il tiendra, car le Seigneur a le pouvoir de le faire tenir. » Le maître romain avait une pleine autorité sur la vie de son esclave.

3. « Or je le dis : aussi longtemps que l'héritier est tout petit, il ne diffère en rien d'un esclave, alors qu'il est le maître de tout. » Cf. Y. THÉBERT, « L'esclave », dans *L'homme romain*, Paris, Seuil, 1992, p. 195-208 : « La situation du fils et de l'esclave n'est pas radicalement différente » (p. 195).

4. Sur le caractère original des tables d'état temporel néo-testamentaires, voir l'exkursus de Samuel BÉNÉTREAU, « L'éthique sociale de la première de Pierre », dans *La première épître de Pierre*, CEB, Vaux-sur-Seine, Édifac, 1984, p. 177-192 ; John YODER, « Une subordination volontaire », *Jésus et le politique*, trad. de l'américain (1972), Lausanne, Presses Bibliques Universitaires, 1984, ch. 9, p. 151-175.

- ter leurs marchandises : ... les corps et les âmes d'hommes »).
- *les références indirectes à la présence d'esclaves au sein de l'Église* : 1 Co 1.26-28⁵ ; les « gens de la maison d'Aristobule » (Rm 16.10 ; Aristobule pourrait être le neveu d'Hérode le Grand et le frère d'Hérode Agrippa I ; il vivait à Rome et fréquentait la cour impériale du temps de Claude), « ceux de la maison de Narcisse » (Rm 16.11), « de Chloé » (1 Co 1.11), « de Stéphanas » (1 Co 1.16) ; Andronicus et Urbain (Rm 16.7,9) sont des noms utilisés exclusivement pour des esclaves dans la littérature et les inscriptions du temps de Paul⁶ ;
 - *les textes qui envisagent l'affranchissement* : selon plusieurs 1 Co 7.21-22⁷ ; l'épître à Philémon ;
 - *les textes en « soit... soit » ou en « ni... ni... »* : 1 Co 12.13 ; Gl 3.28 ; Col 3.11 ;
 - *l'esclavage employé comme métaphore* : esclavage du péché, de la justice, de Dieu ou de Jésus-Christ⁸, avec certains thèmes scripturaires tels que la rançon ou la rédemption⁹, qui renvoient à l'institution de l'esclavage.

La question qui se pose est la suivante : *comment peut-on définir l'attitude de Paul face à cette réalité culturelle de l'esclavage, qui est si choquante pour un esprit moderne ? L'apôtre est-il conformiste, réformiste, révolutionnaire ou son attitude doit-elle être définie d'une autre manière encore ?*

2. L'esclavage au temps de Paul

Mais précisons tout d'abord en quoi consiste l'esclavage dont nous parlons, c'est-à-dire l'esclavage du temps de Paul, au 1^{er} siècle de notre ère et au sein de l'Empire romain¹⁰.

5. « Regardez, mes frères, comment vous avez été appelés : il n'y a pas parmi vous beaucoup de sages selon la chair, ni beaucoup de puissants, ni beaucoup de nobles. Dieu a choisi ce qui est fou dans le monde pour faire honte aux sages ; Dieu a choisi ce qui est faible dans le monde pour faire honte à ce qui est fort ; Dieu a choisi ce qui est vil dans le monde, ce qu'on méprise, ce qui n'est pas, pour réduire à rien ce qui est, de sorte que personne ne puisse faire le fier devant Dieu. »

6. Cf. A. A. RUPPRECHT, « Slave, slavery », dans *Dictionary of Paul and his Letters*, s. dir. G. F. HAWTHORNE et R. P. MARTIN, Downers Grove/Leicester, IVP, 1993, p. 882.

7. « As-tu été appelé en étant esclave, ne t'en inquiète pas ; mais si tu peux devenir libre, profite-en plutôt » (1 Co 7.21, *Bible à la Colombe* ; cf. *Bible du Semeur*). D'autres comprennent : « Tu étais esclave quand tu as été appelé ? Ne t'en soucie pas ; même si tu peux devenir libre, mets plutôt à profit ta condition [d'esclave] » (*Nouvelle Bible Segond* ; cf. TOB).

8. Rm 1.1 ; 6.16,17,20 ; 1 Co 7.22 ; 2 Co 4.5 ; Ga 1.10 ; Ph 1.1 ; Col 4.12 ; 2 Tm 2.24 ; Tt 1.1.

9. Mt 20.28 ; Rm 3.24 ; Ép 1.7. Le mot « rédemption » était employé pour la libération d'un esclave.

10. Voir, en particulier, Peter GARNSEY, *Conceptions de l'esclavage d'Aristote à saint Augustin*, trad. de l'anglais par Alexandre Hasnaoui, Histoire, Paris, Les Belles Lettres, 2004 ; Y. THÉBERT, *op. cit.* ; Paul VEYNE, « Les esclaves », dans *Histoire de la vie privée. 1. De l'Empire romain à l'an mil*, sous dir. Philippe ARIÈS et Georges DUBY, Points Histoire H260, Paris, Seuil, 1985, 1999, p. 57-74.

a) Une « définition »

Un esclave du temps de Paul peut se définir au moyen de trois composantes.

Premièrement, l'esclave était une possession. « Les droits du propriétaire de l'esclave sur sa propriété étaient absolus, couvrant aussi bien la personne que le travail de l'esclave. »¹¹ Cependant, souligne Veyne, « quoi que l'on dise parfois, l'esclave n'était pas une chose : on le considérait comme un être humain... Seulement, cet être humain est aussi un bien dont son maître a la propriété. » C'est ainsi que Gallien écrit : « Mon père m'a toujours enseigné à ne pas prendre au tragique les pertes matérielles ; s'il me meurt un bœuf, un cheval ou un esclave, je n'en fais donc pas un drame. »¹²

Deuxièmement, « l'esclave était sans parenté, dépouillé de son ancienne identité sociale dans le processus de la capture, de la vente et du déracinement »¹³.

Troisièmement, « on lui déniait la capacité de forger de nouveaux liens de parenté par le mariage »¹⁴. Seul le concubinage lui était permis. Les enfants mêmes d'une esclave, quel que fût leur père, étaient la propriété du maître, au même titre que les petits de ses troupeaux ; et Veyne ajoute : « Le maître pouvait décider de les élever ou, au contraire de les exposer, voire de les noyer comme nous noyons les chatons. »¹⁵

Une part des esclaves provenait de l'asservissement des peuples vaincus lors des guerres et de la traite aux frontières de l'Empire. On estime ainsi que la guerre des Gaules de César a permis de mettre sur le marché au moins 100 000 esclaves¹⁶. Cependant, « les esclaves provenaient principalement de la reproduction des esclaves eux-mêmes, des abandons d'enfants – pratique très fréquente à l'époque et pas uniquement chez les pauvres – et de la vente d'hommes libres en esclavage »¹⁷.

11. GARNSEY, p. 19-20.

12. VEYNE, p. 57-58.

13. GARNSEY, p. 20.

14. *Ibid.* Cette réalité perdurera jusqu'au III^e s. (cf. VEYNE, p. 43).

15. VEYNE, p. 59.

16. *Dictionnaire de l'Antiquité grecque et romaine* [= DAGR], sous la dir. de J.-P. THUILLIER, Philippe JOCKEY, Michel SEVE et Étienne WOLFF, p. 94.

17. VEYNE, p. 58.

b) Une réalité hétérogène

L'esclavage ainsi défini, il faut souligner qu'il constitue une réalité hétérogène et ceci à deux égards : premièrement quant à sa distribution géographique, deuxièmement quant à la condition même des esclaves.

Ainsi que l'écrit Garnsey, « il y eut des esclaves dans de nombreuses sociétés, mais il y eut très peu de sociétés esclavagistes » telles l'antique Athènes ou l'Italie romaine dans lesquelles les esclaves ont joué un rôle vital dans la production agricole ou minière¹⁸. C'est ainsi que la plus grande partie du territoire de l'Empire romain ne se composait pas de sociétés esclavagistes et n'a pas eu recours, pour l'exploitation des terres, à l'esclave « marchandise » mais à d'autres types de personnes dépendantes : au métayage et au salariat. Tel était le cas de l'Égypte, en particulier, qui ignorait pratiquement l'esclavage rural¹⁹. En revanche, on estime qu'au début du I^{er} siècle, près de la moitié de la population italienne se composait d'esclaves (3 millions d'individus)²⁰. En revanche, la présence d'esclaves domestiques liés à une « maisonnée » (l'*oïkos*) se retrouve dans l'ensemble de l'Empire.

Cette dernière remarque introduit la deuxième grande disparité qui caractérise l'esclavage au temps de Paul : elle concerne le sort même des esclaves. Car si la condition des esclaves ruraux était certainement la plus dure, celle des esclaves domestiques pouvait être diverse²¹. Les premiers étaient parqués dans des ergastules, parfois les fers aux pieds, et l'on comprend que l'Italie ait connu des révoltes d'esclaves (Spartacus). Le sort des seconds était plus contrasté : tout dépendait de leur maître ainsi que le laisse entrevoir la première épître de Pierre (2.18). La masse de ces esclaves domestiques appartenait aux basses classes de la société mais certains d'entre eux parvenaient à des postes de responsabilité qu'ils remplissaient au bénéfice de leur maître : secrétaires, artisans, médecins, artistes, etc. Certains géraient même les biens de leur maître ou assuraient l'éducation de leurs fils. Ces esclaves domestiques vivaient dans l'intimité de l'*oïkos*, avec ce que cela implique d'amour inconditionnel et de haine profonde. Il faut placer dans cette même catégorie les esclaves publics et impériaux qui non seulement touchaient un salaire mais pouvaient occuper des postes relativement importants et monter dans la hiérarchie. Cependant, quel que fût leur sort, tous ces

¹⁸ GARNSEY, p. 20.

¹⁹ VEYNE, p. 60.

²⁰ DAGR, p. 94 ; VEYNE, p. 60 : « Les esclaves formaient le quart de la main-d'œuvre rurale en Italie. »

²¹ THÉBERT, p. 183.

esclaves, ruraux ou domestiques, étaient des esclaves soumis à la volonté souveraine, bonne ou mauvaise, de leur maître.

Par ailleurs, il faut relever que les Romains se sont montrés plus généreux que les Grecs en ce qui concerne *l'affranchissement* (la manumission) des esclaves. On les autorisait à amasser une sorte de patrimoine appelé *pécule* qui leur permettait d'acheter leur liberté. Ainsi, à Rome, l'affranchissement a toujours été pratiqué, assez largement parfois, ce qui explique la réussite romaine. Cependant, le sort souvent peu glorieux des affranchis eux-mêmes était en grande partie lié à la bonté et à la générosité de leur ancien maître (clientèle).

c) L'esclavage : le cadre idéologique

Un point doit être souligné : on ne peut comprendre l'esclavage au temps de Paul que si on le resitue dans le contexte idéologique global gréco-romain.

Le paradigme ou le modèle qui a longtemps dominé en Grèce et à Rome a été celui de la citoyenneté. À Rome, celle-ci établissait la ligne de démarcation sociale fondamentale qui séparait, d'un côté, le *pater familias*, l'homme citoyen qui pouvait participer à la vie publique et avait le droit de mariage, de propriété, de commerce et celui de faire appel au peuple dans les procès criminels et, d'un autre côté, ceux qui étaient sous l'autorité de citoyens pères, maris ou maîtres : les femmes, les enfants et les esclaves. Cependant, il ne faudrait pas s'y méprendre, les esclaves avaient, dans *cette hiérarchisation de la réalité ou de la nature humaine*, un statut particulier qu'Aristote avait déjà clairement formulé cinq siècles avant Jésus-Christ :

Par *nature* [...] il y a des éléments dirigeants et subordonnés. L'homme libre commande à l'esclave autrement que le mari à la femme et l'adulte à l'enfant ; et pourtant les parties de l'âme existent dans tous ces êtres, mais elles y existent différemment : l'esclave est complètement dépourvu de la faculté de délibérer ; la femme, elle, la possède, mais sans possibilité de décision ; et l'enfant ne l'a que sous une forme imparfaite (*Les Politiques* 1260a 7-14).

Et au sujet des esclaves, Aristote précise quelle est leur fonction naturelle :

Un être humain qui par nature ne s'appartient pas, mais est l'homme d'un autre, cet être-là est par nature esclave : est l'homme d'un autre quiconque, étant homme, est objet de propriété ; or un objet de propriété est un instrument ordonné à l'action et séparable de son propriétaire (1254a 4-18)²².

²². Citations tirées de GARNSEY, p. 152, 154.

Il faut relever, finalement, qu'avec l'apparition puis le développement de l'Empire romain au I^{er} siècle, on assiste, en parallèle avec une évolution du rapport du mari et de l'épouse, à une « moralisation » de l'esclavage, à une sorte d'intériorisation de la relation entre le maître et l'esclave²³. Ainsi, à la fin du I^{er} siècle, le paradigme essentiel n'est plus celui du citoyen mais celui de l'homme libre. Avant, « il y avait ... autant d'éthiques différentes que de statuts, et la morale d'un esclave n'était pas celle d'un citoyen... Maintenant, la morale semble dériver de la conscience humaine en général ; l'esclave reste un esclave, mais l'éthique devient universaliste. »²⁴. Le stoïcisme (Sénèque), avec son insistance sur l'unité du genre humain, accompagne ce changement, mais ce serait une erreur de penser qu'il ait cherché à abolir l'esclavage. Aux yeux du stoïcien, l'homme libre est celui qui l'est en son âme, sa condition extérieure étant hors de son contrôle ne mérite pas qu'on s'en préoccupe²⁵. Ainsi, l'esclavage n'est pas vu comme une injustice mais comme un malheur fatal voulu par le Destin ; la compréhension envers l'esclave est souhaitable et recommandée mais non obligatoire. Affranchir des esclaves est un mérite ; toutefois ce n'est pas un devoir, et cela fait toute la différence²⁶.

3. Paul et l'esclavage

À la lumière de ces diverses données sur l'esclavage au I^{er} siècle, comment pourrions-nous définir l'attitude de Paul face à cette pratique culturelle de son temps²⁷ ? Pour y parvenir, faisons une lecture de Paul en deux temps : une première lecture qu'on pourrait appeler immédiate puis une seconde plus globale, systémique. Ces deux lectures renverront aux divers textes de l'apôtre, classés plus haut en sept groupes.

23. VEYNE, p. 70s.

24. *Ibid.*, p. 72.

25. GARNSEY, p. 184.

26. *Ibid.*, p. 68.

27. Voir en particulier Mark A. NOLL, *America's God. From Jonathan Edwards to Abraham Lincoln*, Oxford, Oxford University Press, 2002, ch. 19-21, p. 386-445, qui retrace l'histoire des débats sur l'esclavage qui ont divisé les Églises américaines pendant plus d'un siècle ; Willard M. SWARTLEY, *Slavery, Sabbath, War & Women. Case Issues in Biblical Interpretation*, Waterloo (Ontario), Herald Press, 1984 ; William J. WEBB, *Slaves, Women and Homosexuals*, Hermeneutics, Downers Grove, IVP, 2001. On peut consulter sur internet et importer les deux ouvrages pro-esclavagistes du pasteur baptiste américain Thornton STRINGFELLOW (1788-1869), *A Brief examination of Scripture Testimony of the Institution of Slavery* (1841) et *Scriptural and Statistical Views in Favor of Slavery* (1856) sur le site suivant : <http://doc-south.unc.edu/church/string/menu.html>.

a) Une lecture « immédiate »

Plusieurs éléments de l'enseignement de Paul, qui sautent aux yeux lors d'une lecture immédiate des textes, semblent faire de l'apôtre un homme de son temps.

On est frappé, en effet, par son insistance sur la nécessité de l'obéissance des esclaves à leur maître. Les tables d'état temporel contiennent quatre textes à l'enseignement incontournable (Ép 6.5-9 ; Col 3.22-4.1 ; 1 Tm 6.1-2 ; Tt 2.9-10) : « Esclaves, obéissez à vos maîtres selon la chair avec crainte et tremblements » (Ép 6.5). Et Paul ajoute une précision significative : « Et que ceux qui ont des maîtres croyants ne les respectent pas moins sous prétexte que ce sont des frères, *mais qu'ils servent d'autant mieux* que ce sont des croyants et des bien-aimés qui bénéficient de leurs bons services » (1 Tm 6.2).

Plusieurs passages pourraient être interprétés à la lumière du mouvement de moralisation de l'esclavage au 1^{er} siècle. La condamnation du trafic des esclaves dans 1 Timothée (1.10) se retrouve dans des textes de l'époque. L'exhortation adressée aux maîtres à ne pas rudoyer leurs esclaves (Ép 6.9) et à être équitables à leur égard (Col 4.1) se rencontre chez Sénèque. L'encouragement à profiter de la possibilité de s'affranchir (1 Co 7.21-22) ou le plaidoyer de Paul auprès de Philémon en faveur d'Onésime correspondent aussi, en partie en tout cas, à un certain discours de l'époque.

Tout cela fait de l'apôtre Paul en matière d'esclavage un progressiste mais assurément pas un abolitionniste, et ceci d'autant plus que le silence de Paul est éloquent : on a beau chercher, on ne trouve nulle part, dans les lettres adressées aux Églises, d'exhortation à libérer les esclaves alors que plusieurs de ces épîtres condamnent des pratiques que nous estimons d'une gravité comparable : le vol, le parricide, le matricide, l'homosexualité masculine ou féminine, etc. En revanche, dans ses lettres, Paul affiche son amitié pour des maîtres d'esclaves : Philémon, Aristobule, Stéphanas, etc.

Cependant, la lecture « immédiate » des textes pauliniens doit aussi s'arrêter à un autre groupe de passages qui contrastent assez nettement avec ceux qui ont été cités jusqu'à présent. Il s'agit des textes en « soit... soit » ou en « ni... ni » d'1 Corinthiens 12.13²⁸, de Colossiens 3.11²⁹ et de Galates 3.28 qui affirme :

²⁸. « Car c'est dans un seul Esprit que nous tous – soit Juifs, soit Grecs, soit esclaves, soit hommes libres – nous avons reçu le baptême pour appartenir à un seul corps ; et nous avons tous été abreuvés d'un seul Esprit. »

²⁹. « Il n'y a là ni Grec ni Juif, ni circoncis ni incirconcis, ni barbare ni Scythe, ni esclave ni homme libre; mais le Christ est tout et en tous. »

« Il n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni homme libre, il n'y a plus ni homme ni femme, car vous tous, vous êtes un en Jésus-Christ. » Or, on ne peut neutraliser la force de ces textes en en limitant la portée au seul don du salut (pour le salut, « il n'y a plus ni Juif ni Grec, ni esclave ni libre »). En Galates, en effet, l'enjeu est aussi de savoir si pour appartenir au peuple de l'alliance les païens doivent se faire Juifs ; en 1 Corinthiens, il s'agit de la vie par l'Esprit dans le corps du Christ, que tous partagent, qu'ils soient « esclaves ou hommes libres », et en Colossiens Paul traite de ce que nous appellerions la vie de sanctification, que tous sont appelés à connaître car « le Christ est tout en tous » (3.11).

Comment donc concilier les enseignements de ces deux groupes de textes pauliniens qui semblent, pour le premier, accepter la pratique de l'esclavage moyennant quelques aménagements moraux et, pour le second, lui dénier toute pertinence ? Une lecture plus globale et systémique des textes pourra peut-être nous aider à résoudre cette tension.

b) Une lecture plus systémique

Relevons en un premier temps *quelques données textuelles significatives* concernant les tables d'état temporel.

On peut noter tout d'abord la différence qui existe entre les manières de dire les choses de Paul et du stoïcien Sénèque. Les rapprochements ne manquent pas, nous l'avons vu. Cependant, comme Garnsey le souligne³⁰ et Yoder avant lui³¹, Sénèque s'adresse seulement aux maîtres, Paul aux maîtres *et* aux esclaves. Et alors que Sénèque situe le maître par rapport à ses esclaves pour montrer l'intérêt pour l'un de bien traiter les autres, Paul place les esclaves et les maîtres face à leur Seigneur commun. Ce fait est d'autant plus important que Paul a constamment recours à la métaphore de l'esclavage pour parler de sa relation d'apôtre avec le Seigneur ou (mais moins souvent) de la relation des croyants avec Jésus-Christ. Tous, quel que soit leur statut social, ont comme devoir de se mettre dans la « peau » d'un esclave face à leur Maître souverain – qui les a aimés et s'est donné pour eux !

Une deuxième donnée textuelle a son importance en Éphésiens 5.21-6.4. Alors que pour les relations de l'épouse et de l'époux, Paul renvoie aux réalités

³⁰ GARNSEY, p. 233-234.

³¹ Cf. n. 3.

créationnelles (« C'est pourquoi l'homme quittera... », 5.31 qui cite Gn 2.24) et que pour les relations des enfants avec leurs parents l'apôtre rappelle l'un des dix commandements (« Honore ton père et ta mère... », 6.2 qui cite Ex 20.2), pour les relations des esclaves et des maîtres, Paul ne souligne que la responsabilité chrétienne des uns et des autres. En Timothée et Tite, le souci de Paul est, en fait, que l'Évangile ne soit pas rejeté ou méprisé à cause de l'insoumission des esclaves. Ainsi, contrairement à ce qu'il fait pour l'institution maritale ou familiale, Paul ne justifie pas l'esclavage au moyen des données de la création ou comme une manifestation de la volonté expresse de Dieu : l'esclavage est une réalité que le chrétien est appelé à assumer chrétiennement. Il n'y a rien ici de la justification aristotélicienne de l'esclavage naturel³² !

Ces données textuelles significatives doivent être complétées par *une lecture plus systémique* des tables d'état temporel. Car dans ces passages, Paul ne livre pas seulement son enseignement sur telle ou telle question d'éthique conjugale, familiale ou sociale ; il nous présente une lecture plus globale, plus systémique de la réalité, dont les racines plongent largement dans la révélation vétérotestamentaire (cf. le commandement de Gn 2 et la mention du cinquième des Dix Commandements). Or, cette lecture plus systémique des tables d'état temporel conduit inévitablement à *un conflit culturel* entre la compréhension paulinienne des choses et la culture hellénistique.

En effet, dans les tables d'état temporel, Paul s'adresse, pour chaque section, aux *mêmes* chrétiens : les maris et femmes sont les mêmes personnes que celles qui sont parents ou esclaves ou maîtres. Ce qui implique qu'aux yeux de l'apôtre et contrairement à la culture de son temps, les esclaves avaient le droit de se marier et leurs enfants étaient les leurs et non ceux de leur maître. Un tel enseignement remet en question le système culturel du temps et l'on sait que, dans les siècles qui suivirent, l'Église reconnut comme légitimes des unions juridiquement non « maritales » d'un point de vue social³³.

³² Selon certains, Paul aurait pu lier l'esclavage au commandement créationnel de garder et de cultiver le jardin, en en faisant l'une des manifestations historiques et marquées par la chute, de l'organisation du travail dans la gestion économique de la terre confiée par Dieu à l'homme. Il est d'autant plus significatif qu'il ne le fasse pas.

³³ On connaît aussi des cas où ce type de « mariage » fut interdit ou refusé au sein de l'Église, en particulier celui d'Augustin qui « répudia » sa concubine qu'il ne pouvait légalement épouser.

c) *Harmonisation*

Les deux lectures immédiate et systémique qui précèdent peuvent être harmonisées en tenant compte des données suivantes. La rédemption acquise en Jésus-Christ et par l'Esprit se déploie en deux temps au cours de l'histoire. Elle fait son œuvre dès maintenant en atteignant l'homme intérieur et en unissant tous les enfants de Dieu en un seul peuple dont le Christ est le chef d'alliance : l'Église. Là, Dieu transforme *les relations « courtes »* qui lient les croyants entre eux. Mais la rédemption atteindra, au jour de la résurrection, l'homme extérieur, la mort sera vaincue, la création elle-même libérée de la corruption du mal et le corps social tout entier affranchi du péché. Alors Dieu guérira aussi *les relations « longues »* qui lient les hommes au sein des structures de la création³⁴.

C'est une telle compréhension de l'œuvre rédemptrice de Dieu qui conduit Paul à adopter, face à l'esclavage et à bien d'autres réalités culturelles, l'attitude que l'on pourrait appeler *le réalisme eschatologique*, avec les *conséquences ecclésiologiques* qui en découlent. *Réalisme* eschatologique car l'apôtre ne demande pas de vivre dès maintenant ce qui ne sera vrai qu'alors, mais *réalisme eschatologique* car dès maintenant les croyants sont appelés à vivre, au sein de la communauté eschatologique, l'« âme » de ce qui ne prendra « corps » que plus tard : les relations courtes et transfigurées par l'Esprit, qui unissent maîtres et esclaves, doivent être vécues autrement au sein de l'Église qui réside en exil au milieu d'une culture dévoyée (cf. 1 P 2.11-12).

L'apôtre Paul n'imaginait très certainement pas l'impact que son enseignement aurait à l'avenir au delà même des frontières de l'Église dans les cultures travaillées par l'Évangile. Mais le levain a fait lever la pâte (Mt 13.33), et les croyants ont été lumière du monde et sel de la terre ; les hommes ont vu leurs « belles œuvres » et ont glorifié leur Père qui est dans les cieux (Mt 5.14-16). L'esclavage a été aboli.

Jacques BUCHHOLD

³⁴ C'est Paul RICCEUR, *Histoire et vérité*, Paris, Seuil, 1964², p. 106, qui établit cette distinction entre les relations « courtes » et les relations « longues » ; nous devons cette précision à Henri BLOCHER qui la mentionne dans « L'éthique chrétienne : ses fondements, les enjeux et la place qui lui revient », *Les enjeux de l'éthique* (collectif), St-Légier (CH), Emmaüs, 2004, p. 21.